

BUREAU DU PARC
Réunion du 11 mars 2020
à la Maison du Parc – Saint Côme du Mont
50500 CARENTAN LES MARAIS

Relevé de décisions

Extrait de délibération

B 2020/08 Finances locales : Divers : Convention avec l'université de Caen

Affiché le 03 AVR. 2020

Le Bureau du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 11 mars 2020 à Saint Côme du Mont - 50500 CARENTAN LES MARAIS, sous la présidence de Jean MORIN sur convocation des membres en date du 4 mars 2020.

Étaient présents :

Avec voix délibérative

Stéphan **BARRAULT**, Gabriel **DAUBE**, Michel **FAUVEL**, Nicole **GODARD**, Jean-Michel **GREEN**, Anne **HEBERT**, Laurent **HUET**, Jean-Marc **JOLY**, Françoise **LEROSSIGNOL**, Jocelyne **LEVAVASSEUR**, Jean **MORIN**, Jean-Marie **POULAIN**, Gérard **TAPIN**, Patrick **THOMINES**, Alexandra **UHLMANN**.

Étaient excusés :

Caroline **AMIEL**, Pierre **AUBRIL**, Hubert **DEJEAN DE LA BATIE**, Maryse **LE GOFF**, Pascal **MARIE**, Florence **MAZIER**, Nathalie **THIERRY**, Didier **VERGY**.

Étaient également présents (*Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin*) :

Audrey **GAUDRON**, Guillaume **HEDOUIN**, Fabienne **COLLINEAU**, François **STREIFF**, Vanessa **LEPASQUIER**

B 2020/08 Finances locales : Divers : Convention avec l'université de Caen

Dans le cadre de sa formation Master de géographie première année "parcours Ruralités en Transition", M. Gabriel Savini souhaite consacrer son mémoire aux produits locaux en circuits courts sur le territoire du Parc. Ses recherches porteront sur un cadrage global sur les circuits courts alimentaires et s'appuieront sur des enquêtes auprès d'une vingtaine de producteurs. À l'aide des recherches bibliographiques, du traitement des bases de données et des SIG, l'objectif sera de comprendre comment les circuits courts s'expriment dans le Parc, quels sont les facteurs qui influencent ce type de commercialisation et comment se positionne le Parc par rapport à cette question.

Ce mémoire s'inscrit dans la démarche engagée par le Parc et apportera une meilleure connaissance des circuits courts alimentaires.

Délibération : Le Bureau du Parc autorise, à l'unanimité, le Président à signer la convention avec l'université de Caen pour la prise en charge des frais de déplacement de M. Savini, nécessaires pour réaliser ses enquêtes.

Pour extrait certifié conforme,
Transmis en Préfecture le **03 AVR. 2020**.....

**Le Président du Parc
Jean MORIN**

**PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN**
3 Village Ponts d'Olive
Saint-Côme-du-Mont
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20200403-DELIB_B2020_08-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2020 2
Date de réception préfecture : 03/04/2020